

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	6
Absents	5
Total des votes	48

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 7 mars 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. COUREL, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, M. BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : M. LEROY, M. BONVOISIN, M. BARRE, Mme CLUZEL, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. BURET, Mme BINET, M. PLATEL

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mme CACAUX, M. CHARPENTIER, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. LEROY à M. TIHY, M. BONVOISIN à M. DOUYERE, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme DUVAL à Mme DUTILLOY, M. BURET à Mme LOUVEL, M. PLATEL à M. CHARPENTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : C. DE ANDRES

N° 10-2023 Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il correspond à la première étape du cycle budgétaire et il permet d'informer les élus et le public sur les choix annuels et pluriannuels concernant notamment les investissements, la fiscalité, les relations avec les partenaires ainsi que les conséquences de ces orientations sur la solvabilité actuelle et future de l'établissement.

Le rapport en pièce jointe devra être transmis au représentant de l'Etat, être publié sur le site internet de la commune et transmis au Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle.

VU la Loi du 7 août 2015 portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République »,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 renforçant le rôle du DOB,

VU les articles L.5211-36 et L2312-1 du CGCT,

VU l'avis de la commission finances en date du 06 mars 2023,

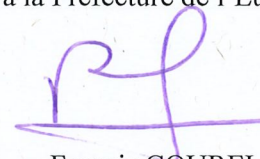
CONSIDERANT l'obligation de tenir un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif,

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20230313-10-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception en préfecture : 17/03/2023

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 dont le contenu est repris dans le rapport ci-joint en annexe.

Pont-Audemer, le 13 mars 2023
Le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL



Acte publié le 17.03.23

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20230313-10-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023